



**Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et
Plan d'action 2010-2015**

**LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ACCUEILLE
POSITIVEMENT LE PROJET DE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE PLAN D'ACTION 2010-2015**

Québec, le 24 février 2010 - La Communauté métropolitaine de Québec accueille positivement le Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ainsi que les actions proposées par le gouvernement du Québec. Les objectifs fixés par le gouvernement concernant la réduction des résidus ultimes sont partagés par les municipalités et les MRC faisant partie de la Rive-Nord de la CMQ.

Le Plan d'action 2010-2015 répond à plusieurs demandes adressées au gouvernement depuis quelques années. L'annonce du programme de traitement des matières organiques, la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière pour les entreprises d'économie sociale, la compensation à 100 % de la collecte sélective et l'application de la responsabilité élargie des producteurs (REP) militent en faveur d'un appui favorable au projet de politique.

Pour ce qui est des matières résiduelles générées par les industries, les commerces et les institutions (ICI) ainsi que celles par la construction, la rénovation et la démolition (CRD), la CMQ est préoccupée par la responsabilité dévolue aux municipalités et aux MRC par le projet de politique. Cette réserve concerne plus particulièrement les matières provenant des industries et du secteur CRD. La prise en charge de ces secteurs par les municipalités exigera des ressources financières et techniques importantes qui ne sont pas encore disponibles. À titre d'exemple, les municipalités devront recevoir d'ici la fin 2010 des revenus provenant de la nouvelle redevance à l'enfouissement ou de la compensation à 100 % de la cueillette sélective. Des énergies devront également être consacrées sans tarder à l'application de la REP.

En terminant, la CMQ encourage le gouvernement à adopter son projet de politique d'ici la fin juin 2010, donnant ainsi le coup d'envoi de la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). À ce sujet, la CMQ rappelle la demande d'aide financière adressée au gouvernement pour la révision majeure de celui-ci, engendrée par cette nouvelle politique.

- 30 -

Source : Marc Rondeau
Directeur général
Communauté métropolitaine de Québec
Tél. : 418 641-6250 poste 1200